



Chute de la Motte sur l'Ugine (74190)

Demande d'autorisation environnementale

Article R.181-3 du code de l'environnement

**Pièce 30 : Justification des capacités techniques et
financières et durée d'autorisation proposée**

I.1 CAPACITES ET MOYENS TECHNIQUES

Période du 01/01/2024 au 31/12/2025 :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la commune de Passy exploite cette installation au titre de la sécurité publique de l'aménagement hydroélectrique de la Motte.

Pour ce faire, la commune dispose :

- De l'arrêté Préfectoral n° 2023-0102 du 21/12/2023
- De la Convention d'Occupation Précaire pour la « Concession hydroélectrique de la Motte »

Une promesse de vente a été signée en septembre 2024 entre les services de l'état (DGFIP) et la commune de Passy.

Durant cette période, l'exploitation courante de la centrale de la Motte est réalisée par les agents communaux du service Infrastructure Travaux et Environnement (ITE) et du service des Eaux en horaires de journée et par l'équipe d'astreintes techniques les nuits et weekend.

Pour l'assistance techniques et les interventions de maintenance, la commune a contractualisé avec Mr Alexis VANDAME, directeur de la SAS Centrale Hydroélectrique de Salvagny, qui intervenait déjà depuis plusieurs années sur la centrale de la Motte pour le compte de la SAS PCTM PASTERIS.

Organisation au 1^{er} janvier 2026 ou après la finalisation de la vente par la DGFIP à la commune :

La commune de Passy travaille actuellement avec un partenaire Public à la création d'une Société de Projet qui aurait la charge de la gestion, l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de la Motte.

Cette société sera créée en 2025 et opérationnelle dès que la commune sera propriétaire de l'équipement.

La société assurera entre autres :

- L'exploitation de l'aménagement en régie ou par l'intermédiaire d'un contrat avec un exploitant.
- Portera les investissements nécessaires à la mise aux normes, la modification et la modernisation des équipements.
- Le programme d'investissement de modernisation d'un montant global de 3,7 millions d'euros HT sera réparti sur une période d'environ 3 ans suivant le planning prévisionnel ci-après. Ce programme ne change en aucun point les caractéristiques générales de l'aménagement. Il ne prend en compte que les mises aux normes et modernisation des équipements.
- Les principaux coûts d'investissement sont décrits poste par poste dans le tableau ci-après.

Coûts d'investissement prévisionnel centrale de la Motte : Mises aux normes et modifications des équipements

N°	Désignation	Quantité	Unité	Montant HT I	Total HT I
1	Prise d'eau				
1.1	Pose de garde-corps NF	10	ML	350	3 500
1.2	Pose d'une passerelle aux normes	1	FT	5 000	5 000
1.3	Clôture du site	1	FT	5 000	5 000
1.4	Automatisme calcul du débit déversé	1	FT	25 000	25 000
1.5	Réhausse du Local	1	FT	12 000	12 000
1.6	Amélioration ou remplacement dégrilleur	1	FT	25 000	25 000
	Sous total prise d'eau				75 500
2	Conduite forcée				
2.1	Reprise revêtement extérieure et remise en peinture	700	M²	590	413 000
2.2	Reprise fondation des certaines pilettes support	20	FT	10 000	200 000
2.3	Remplacement de 3 coudes (tenue mécanique NC)	3	FT	150 000	450 000
	Sous total conduite forcée				1 063 000
3	Centrales-Accès				
3.1	Installations chantier - Amenée, replis du matériel	1	FT	15 000	15 000
3.2	Déposes et évacuation des gardes-corps existants	1	FT	6 000	6 000
3.3	Volée 1: pose garde-corps NF	70	ML	350	24 500
3.4	Volée 1: rénovation des marches	30	ML	50	1 500
3.5	Volée 1: aménagement de paliers intermédiaires	2	FT	7 500	15 000
3.6	Volée 2: pose de garde-corps NF	75	ML	350	26 250
3.7	Volée 2: aménagement du sentier	1	FT	54 500	54 500
3.8	Volée 3: pose garde-corps NF	40	ML	350	14 000
3.9	Volée 3: remplacement marches par caillebotis	1	FT	1 600	1 600
3.10	Accès piéton salle des machines : échelle à crinolin	1	FT	10 000	10 000
	Sous total accès centrales				168 350
4	Centrales-manutention				
4.1	Remplacement du treuil + potence + chariot spécial	1	FT	300 000	300 000
4.2	Rénovation chemin roulement treuil	1	FT	50 000	50 000
	Sous total centrales -manutention				350 000
5	Centrales-mises aux normes équipements électriques				
5.1	Installations chantier - Amenée, replis du matériel	1	FT	15 000	15 000
5.2	Etudes générales et d'exécution	1	FT	30 000	30 000
5.3	Programmation automates et supervision	1	FT	40 000	40 000
5.4	Contrôle, essais et mise en service	1	FT	25 000	25 000
5.5	Vérification installation BT/HT par organisme agréé	1	FT	4 000	4 000
5.6	Poste de livraison C13-100	1	FT	60 000	60 000
5.7	Transformateur 5 à 6 MVA C13-200	1	FT	165 000	165 000
5.8	Poste de répartition centrale 1 et 2	1	FT	25 000	25 000
5.9	Générateur homopolaire protection masse stator	1	FT	15 000	15 000
5.10	Poste 5,5 KV groupe G3 + TSA	1	FT	40 000	40 000
5.11	Rang 1 groupe G3 (protection, chaîne tachy ...)	1	FT	40 000	40 000
5.12	Centrale Oléo groupe G3	1	FT	15 000	15 000
5.13	Poste 5,5 KV groupe G1 + G2 + TSA	1	FT	105 000	105 000
5.14	Rang 1 groupe G1 + G2 (protection, chaîne tachy ...)	2	FT	40 000	80 000
5.15	Centrale Oléo groupe G1 + G2	2	FT	15 000	30 000
5.16	Automate de rang 2	1	FT	25 000	25 000
5.17	Raccordement divers (services généraux)	1	FT	10 000	10 000
5.18	Télégestion (installation, licences ...) OptimBoard	1	FT	40 000	40 000
5.19	Centrales incendies dans les différents locaux	1	FT	15 000	15 000
5.20	Remplacement pack batteries 127 V par atelier 48 V	1	FT	15 000	15 000
5.21	Modulation de puissance suivant demande ENEDIS	1	FT	5 000	5 000
5.22	Evacuation et traitements des anciens matériels élec.	1	FT	35 000	35 000
5.23	Motorisation des 3 vannes de garde des groupes	3	FT	20 000	60 000
	Sous total mises aux normes équipements électriques				894 000
6	Remplacement de la génératrice G1HS				
6.1	Fourniture d'un alternateur 1250 kVA	1	FT	200 000	200 000
	Sous total remplacement génératrice				200 000
	Total général travaux				2 750 850
	Ingénierie 15 %				412 628
	Aléas 20 %				550 170
	Total général de l'opération en I HT				3 713 648

Planning prévisionnel de travaux :

Année	Actions	Descriptif
2026	- Contractualisation avec 1 opérateur ou des entreprises pour travaux et exploitation	- Consultation /attribution - Etudes - Programmation des travaux
2026/2027	-Travaux sans arrêt de chute	- Equipements de manutention - Accès à la centrale
2027/2028	-Travaux avec arrêt de chute	- Prise d'eau - Conduite forcée - Equipements électriques - Remplacement génératrice G1 HS

I.2 CAPACITES FINANCIERES :

Période du 01/01/2024 au 31/12/2025 :

Pendant cette période transitoire, l'aménagement de la centrale de la Motte est géré par un budget annexe au budget principal de la commune de Passy.

Les charges sont assurées par ce budget annexe.

Les recettes de la vente d'électricité produite par la centrale de la Motte sont affectées à ce budget.

Organisation au 1^{er} janvier 2026 ou après la finalisation de la vente par la DGFIP à la commune :

La société de projet, qui sera créée courant 2025, aura la charge financière de l'exploitation et des investissements relatifs à l'aménagement de la centrale de la Motte.

La société de projet sera bénéficiaire des recettes de la vente d'électricité produite par la centrale.

La commune restera propriétaire de la centrale de la Motte et mettra l'aménagement à disposition de la société de projet (en cours d'élaboration).

I.3 DUREE D'AUTORISATION PROPOSEE :

La durée de la nouvelle autorisation de l'aménagement hydroélectrique de la Motte sur l'Ugine, commune de Passy (74), est sollicitée pour 40 ans.